



Bobo-Dioulasso, le 22 SEP. 2023

Décision 2023/126 /DG/DGA

« Rectificatif de l'avis de recrutement du 01 septembre 2023 »

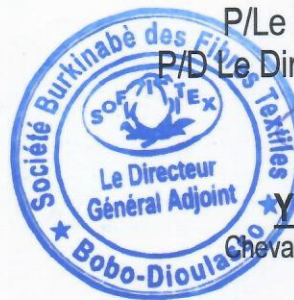
En raison du nombre important de candidatures dans certains postes, de l'urgence et du temps disponible, l'avis de recrutement est modifié en ce qui concerne son point VI "Déroulement du Test de Recrutement" comme suit :

1. Les épreuves écrites seront administrées à tous les candidats présélectionnés;
2. Les épreuves d'**entretien oral** ou **pratique** seront administrées uniquement pour les postes de **Cadre et d'Agent de Maîtrise** ;
3. Les épreuves d'**entretien pratique** seront administrées uniquement pour les postes de catégorie "**Ouvrier**" (OUV).

Le barème de calcul des moyennes est le suivant :

	ICA	AMT	EMP	OUV
Ecrit	40%	40%	100%	50 %
Oral Ou Pratique	60%	60%	-	50%

Cette décision prend effet à compter de la date de signature et annule toutes dispositions antérieures contraires.



P/Le Directeur Général,
P/D Le Directeur Général Adjoint,

Yacouba PARE
Chevalier de l'Ordre du Mérite

Large diffusion